



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

TL/CE

P.V. AVDR 06

Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2022

La réunion a eu lieu par visioconférence

Ordre du jour :

1. Présentation du Plan stratégique national pour la future Politique agricole commune 2023-2027
2. Conseil « Agriculture et pêche » du 17 janvier 2022
- Compte rendu par Monsieur le Ministre
3. Divers

*

Présents : M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, M. Emile Eicher, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Pim Knaff remplaçant M. Gusty Graas, Mme Octavie Modert, M. Marc Spautz remplaçant M. Félix Eischen, M. Carlo Weber

Mme Jessie Thill, observateur

M. Claude Haagen, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Mme Brigitte Chillon, groupe parlementaire LSAP

M. Jeff Dondelinger, M. André Loos, du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. Pierre Treinen, Directeur du Service d'économie rurale

M. Tun Loutsch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Félix Eischen, M. Gusty Graas

*

Présidence : Mme Tess Burton, Présidente de la Commission

*

1. Présentation du Plan stratégique national pour la future Politique agricole commune 2023-2027

En guise d'introduction, Monsieur le Ministre explique qu'il entend soumettre le Plan stratégique national (PSN) pour la future Politique agricole commune (PAC) 2023-2027, qui fut élaboré sous le mandat du ministre sortant Romain Schneider, le 21 janvier 2022 au Conseil de gouvernement

Cette démarche découle des récentes adaptations du PSN, transposées en début d'année 2022, permettant au ministère de conclure l'analyse des avis émis lors de la consultation publique sur le PSN et au nouveau ministre de contribuer à son aboutissement. À la suite de l'approbation du Conseil de gouvernement, le PSN sera transmis à la Commission européenne, marquant ainsi le début des négociations officielles.

Le PSN revêt une importance capitale, étant la feuille de route par laquelle le Grand-Duché transpose les objectifs de la PAC 2023-2027 en politique agricole nationale. Il incarne l'engagement du gouvernement en faveur d'une nouvelle PAC, axée sur l'instauration d'un revenu agricole équitable et la promotion d'une transition durable du secteur. Cette vision, initiée par Romain Schneider et portée par Claude Haagen, repose sur les piliers écologique, économique et social, et prône la durabilité, la qualité et la diversité de l'agriculture luxembourgeoise.

Le PSN s'articule autour de trois grandes priorités : garantir un revenu équitable aux agriculteurs, promouvoir la durabilité du secteur agricole et soutenir le renouvellement générationnel des exploitations. Ces objectifs s'inscrivent dans la lignée des neuf priorités de la Politique agricole commune et du Pacte vert européen.

D'un point de vue financier, l'engagement du Grand-Duché dans le cadre du PSN 2023-2027 s'élève à des sommes significatives, démontrant ainsi sa volonté de soutenir activement ces initiatives.

En somme, le PSN représente une étape majeure dans la politique agricole luxembourgeoise, et sa présentation à la Commission européenne et à la Chambre des députés marque le début d'un processus crucial pour l'avenir de ce secteur stratégique.

Un représentant du ministère explique que le projet du Programme stratégique national (PSN) 2023-2027 du Grand-Duché de Luxembourg a été élaboré dans le strict respect du cadre légal européen. Ce document se présente comme un outil politique et un mécanisme de financement, permettant aux États membres de mettre en œuvre la politique agricole commune de l'UE sur leur territoire national.

Chaque PSN doit être construit autour des neuf objectifs spécifiques communs de la PAC, à savoir :

- Assurer un revenu équitable aux agriculteurs.
- Renforcer la compétitivité.
- Rééquilibrer les pouvoirs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire.
- Agir contre le changement climatique.
- Protéger l'environnement.
- Préserver les paysages et la biodiversité.
- Soutenir le renouvellement des générations.
- Dynamiser les zones rurales.
- Garantir la qualité des denrées alimentaires et la santé.

Le PSN se décline en deux piliers distincts : le premier est consacré à la rémunération des agriculteurs, tandis que le deuxième concerne les mesures de développement rural. Les aides

du premier pilier seront financées intégralement par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA), tandis que celles du second pilier seront financées par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), avec une contribution nationale de 75% (LEADER) respectivement 80%.

En parallèle du PSN, plusieurs mesures financées exclusivement par des fonds nationaux seront nécessaires pour répondre à d'autres besoins identifiés et pour atteindre les objectifs définis aux niveaux européen et national.

Une des principales nouveautés de ce PSN est l'introduction de régimes écologiques au premier pilier, visant à récompenser les pratiques en faveur du climat et de l'environnement. Ces régimes, optionnels pour les agriculteurs, représentent 25% des dépenses prévues au premier pilier et sont assortis d'une conditionnalité environnementale renforcée imposée aux agriculteurs.

Les régimes écologiques exigent notamment :

- Le maintien d'un taux minimal de prairies permanentes au niveau national (référence : 2018).
- La consécration d'au moins 4% des terres arables à des surfaces non productives d'intérêt écologique, telles que des haies ou jachères.
- La protection des zones humides, notamment des prairies et tourbières.
- La diversification de l'assolement.
- La protection des habitats et des espèces, avec l'interdiction de transformer ou labourer les prairies permanentes désignées comme écologiquement sensibles dans les sites Natura 2000.

Diverses aides sont prévues sous les régimes écologiques du premier pilier, telles que :

- Aide à l'installation de bandes non productives sur terres agricoles.
- Aide à l'installation de surfaces non productives.
- Aide à l'installation de cultures dérobées et le sous-semis sur terres arables.
- Aide à l'utilisation de diffuseurs de phéromones synthétiques en arboriculture et en viticulture.
- Aide à la renonciation aux produits phytopharmaceutiques.
- Aide à l'installation de zones de refuge sur prairies de fauche.
- Aide à l'incorporation rapide du fumier.

Dans le cadre du développement rural, les interventions du deuxième pilier visent à adresser les défis en matière de compétitivité, de modernisation du secteur agricole, de changement climatique, de réduction des gaz à effet de serre, de protection de l'environnement, de biodiversité et de bien-être animal.

La complémentarité et l'interaction des régimes écologiques avec les interventions du développement rural, complétées par des aides et supports nationaux, sont essentielles pour atteindre des résultats positifs. Un suivi efficace et un conseil agricole ciblé seront nécessaires pour accompagner le secteur agricole dans la réalisation de ces objectifs.

L'initiative européenne LEADER demeure une partie intégrante du PSN, définissant le cadre pour cet outil important de développement local dans les zones rurales. Elle prévoit la mise en œuvre de projets à caractère local ou régional, promouvant l'innovation et une approche participative.

En conclusion, ce PSN reflète l'engagement du Grand-Duché de Luxembourg en faveur d'une agriculture durable, respectueuse de l'environnement, du climat et de la biodiversité, tout en promouvant un développement rural équilibré et dynamique.

Pour plus de détails, il est renvoyé à la présentation PowerPoint qui est attaché au présent procès-verbal.

2. Conseil « Agriculture et pêche » du 17 janvier 2022 - Compte rendu par Monsieur le Ministre

Monsieur Claude Haagen, le nouveau ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, a participé à son premier Conseil "Agriculture et Pêche" lundi, 17 janvier 2022 à Bruxelles.

Lors de cette réunion qui fut présidée par Julien Denormandie, ministre français de l'Agriculture et de l'Alimentation, les priorités de la présidence ont été présentées. Ces priorités englobent plusieurs aspects cruciaux pour le secteur agricole et de la pêche au sein de l'Union européenne.

L'une des principales préoccupations évoquées a été la nécessité d'instaurer une réciprocité des normes entre les produits agroalimentaires importés dans l'UE et les standards de production européens en matière environnementale et sanitaire. Cette réciprocité, qui sera poursuivie par le biais de "mesures miroirs", vise notamment à garantir l'usage durable des produits phytopharmaceutiques et à promouvoir une agriculture bas carbone, en favorisant la séquestration du carbone dans les sols agricoles.

De plus, la Commission s'est engagée à faire progresser les travaux sur diverses initiatives, telles que l'examen des programmes stratégiques nationaux dans le cadre de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC), la proposition de règlement relatif aux statistiques sur les intrants et les produits agricoles, ainsi que la révision de la législation européenne sur les indications géographiques et la lutte contre la déforestation importée.

Dans le domaine de la pêche, un accent particulier a été mis sur la révision du règlement relatif au contrôle des pêches, ainsi que sur la nécessité d'un débat politique approfondi sur la politique commune de la pêche et sa mise en œuvre.

La question des échanges commerciaux de produits agricoles a également été abordée, avec des discussions sur la performance des exportations agroalimentaires de l'UE, les relations avec le Royaume-Uni et les négociations au sein de l'OMC. Des préoccupations spécifiques ont été soulevées, notamment par la délégation polonaise, concernant les effets négatifs potentiels de l'embargo imposé par la Biélorussie sur les exportations de l'UE.

En outre, les ministres ont examiné la situation du marché des produits agricoles, mettant en lumière les défis rencontrés par le secteur, tels que l'augmentation des coûts de production et les problèmes spécifiques rencontrés par certaines filières, comme le secteur de la viande porcine en Europe, soulignés notamment par la délégation tchèque.

Enfin, la Commission a présenté aux ministres une communication sur les cycles de carbone durables, suscitant un débat sur les actions futures à entreprendre pour accompagner les efforts des agriculteurs dans la séquestration du carbone. La nécessité de concilier les objectifs de sécurité alimentaire avec les enjeux environnementaux a été soulignée, de même que l'importance d'une approche cohérente entre les différentes politiques de l'UE.

La réunion s'est également enrichie des informations fournies par la Commission sur la conférence de haut niveau concernant le bien-être animal dans l'UE.

3. Divers

Aucun sujet n'a été abordé sous ce point de l'ordre du jour.

Luxembourg, le 28 janvier 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Plan Stratégique National PSN

Mise en oeuvre de la réforme de la PAC 2023-2027

**Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du
Développement rural du 27.1.2022**

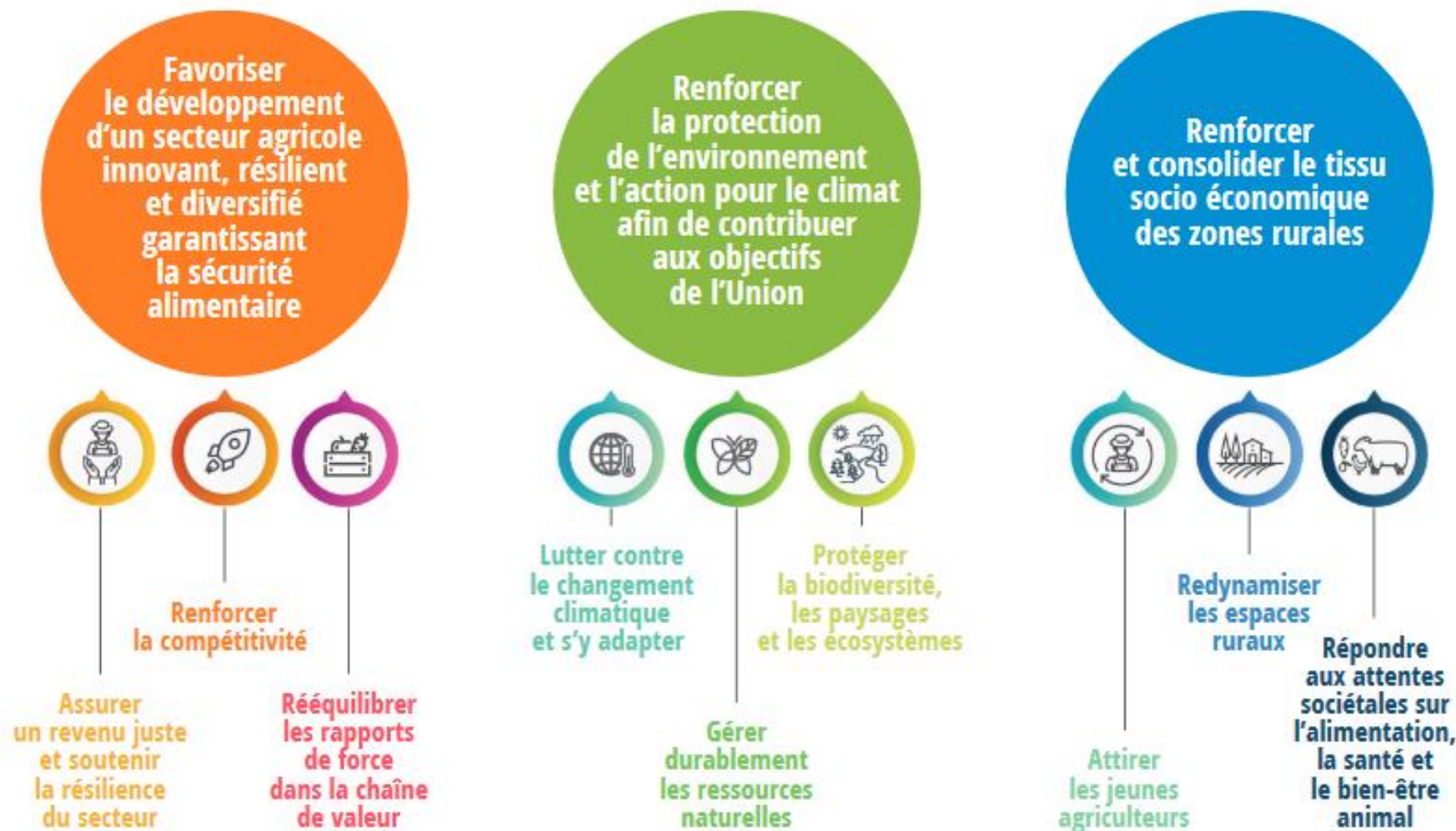


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

Cibles



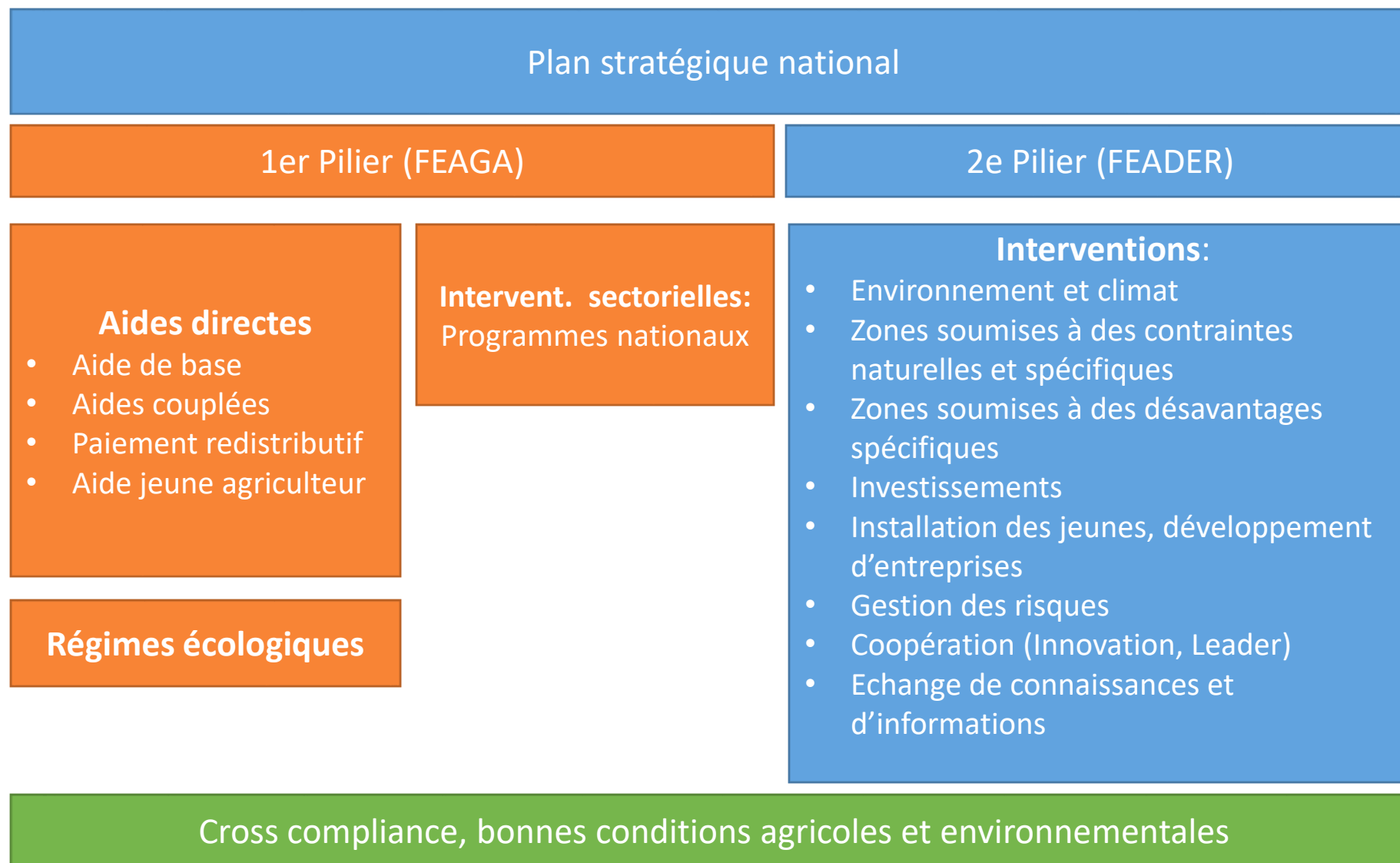
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

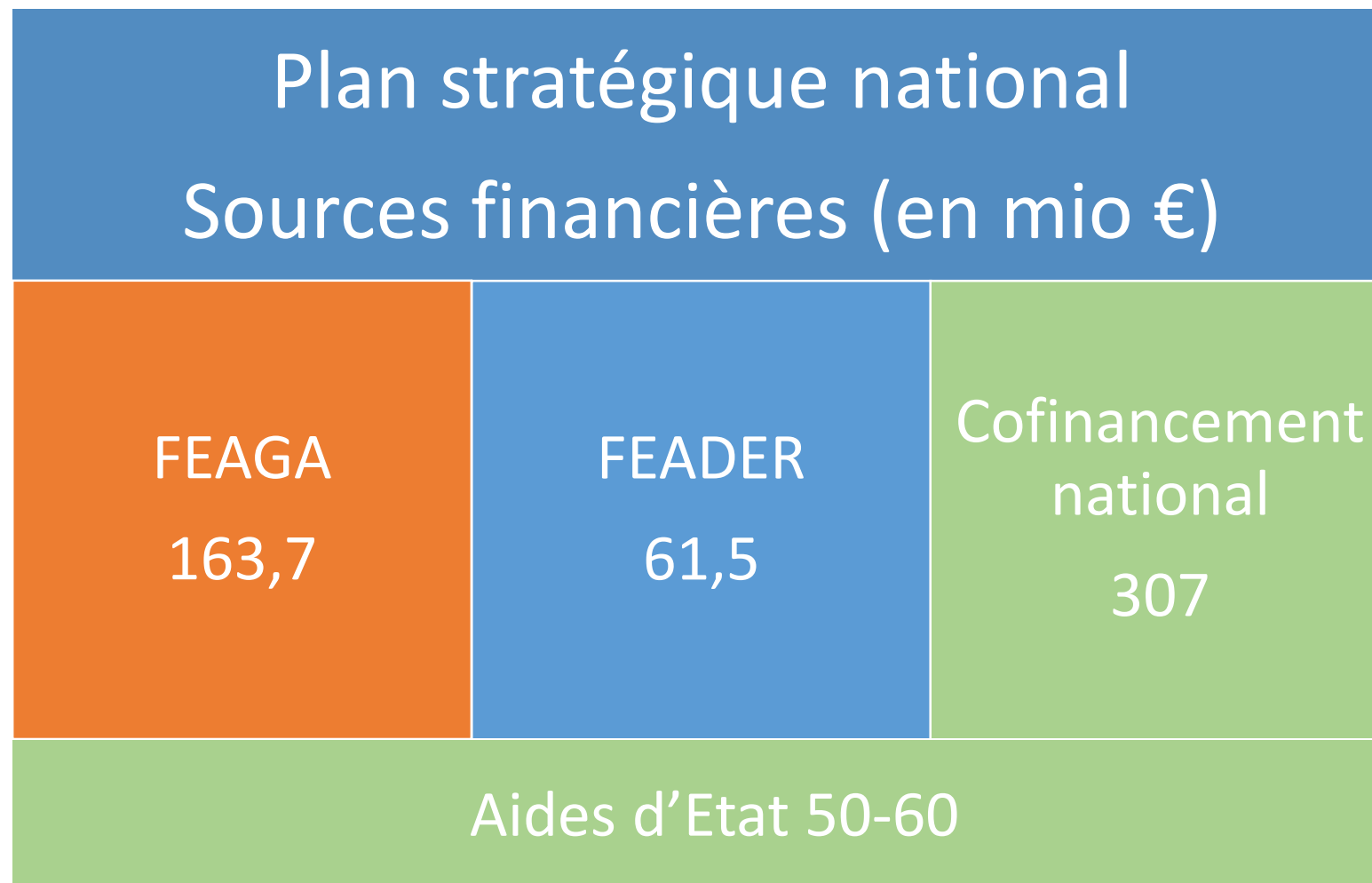


Structure du Plan stratégique national



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural







- ❖ Workshop pour l'élaboration de l' AFOM automne 2019
- ❖ Début de la consultation publique: 18 octobre 2021
 - ❖ Avis: 19 avis ONG et 4 avis de personnes privées
- ❖ Webinars
- ❖ Consultation MECDD et ses administrations



PSN - Le secteur agricole dans l'économie luxembourgeoise



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural



CHIFFRES-CLÉS

0,3 %

Part de l'agriculture dans la VAB au prix de base

0,9 %

Part de la population active agricole dans l'emploi total

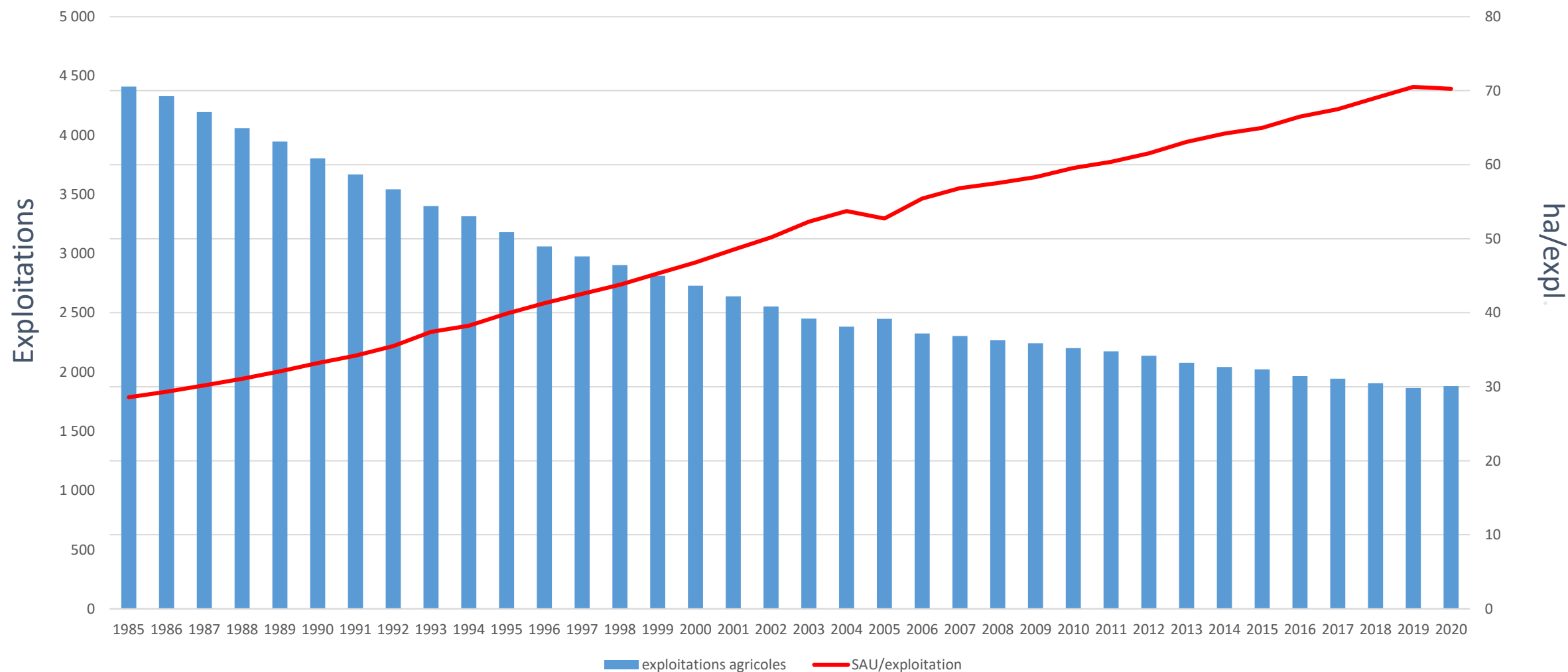
52,28 %

Part des surfaces agricoles dans l'utilisation du sol

L'agriculture au Luxembourg – Evolution des structures



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural



La situation économique et sociale de l'agriculture



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

65 800 €

Salaire annuel **moyen** brut d'un équivalent temps plein au Grand-Duché (Statec, ESS 2018)

41 400 €

Revenu annuel moyen de la main d'œuvre familiale agricole (SER, 2018)

49 500 €

Salaire annuel **médian** brut d'un équivalent temps plein au Grand-Duché (Statec, ESS 2018)

36 900 €

Revenu annuel médian de la main d'œuvre familiale agricole (SER, 2018)



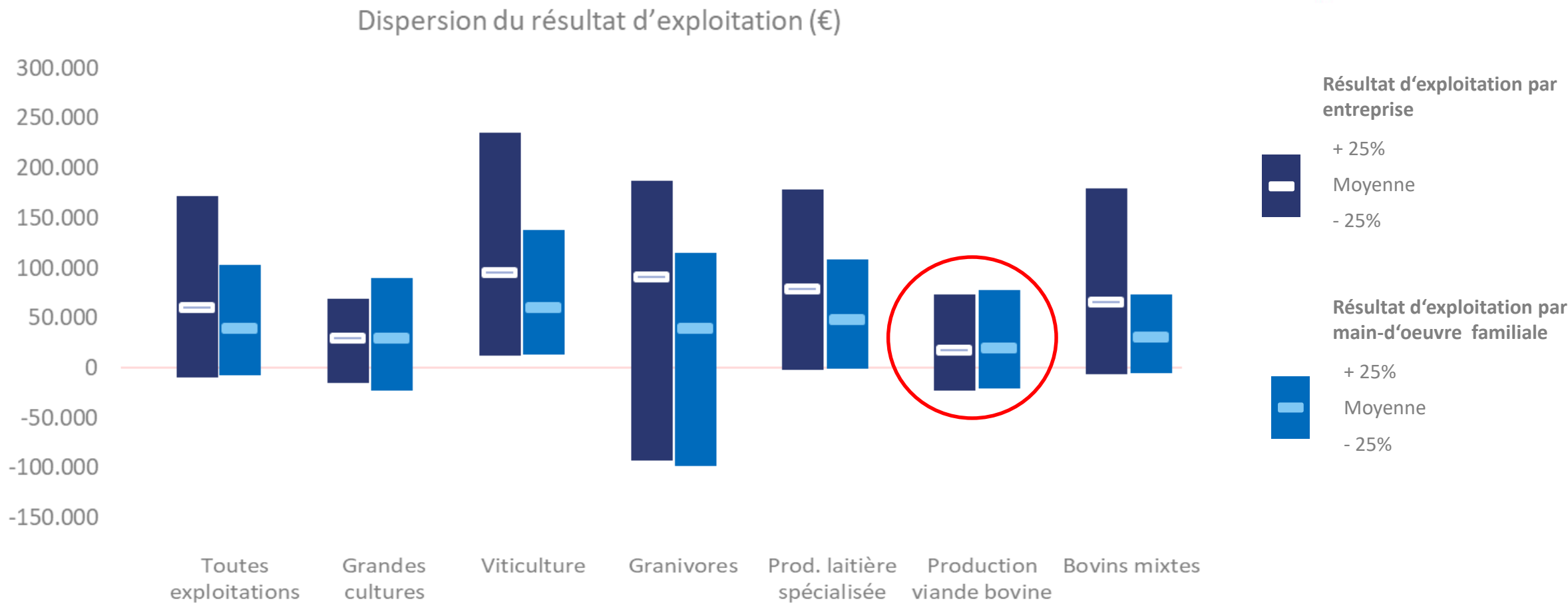
Besoins PSN à haute priorité

- Garantir un revenu de base viable, équitable et juste aux agriculteurs
- Combler la disparité des revenus avec d'autres secteurs
- Augmenter la productivité du travail pour compenser les coûts de main d'œuvre élevés
- Maîtriser les investissements en tenant compte des enjeux environnementaux et du bien-être animal

La situation économique et sociale de l'agriculture



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural



(SER, 2019)



Besoins PSN à haute priorité

- Soutenir particulièrement le revenu de la filière viande bovine orientée vers une production durable

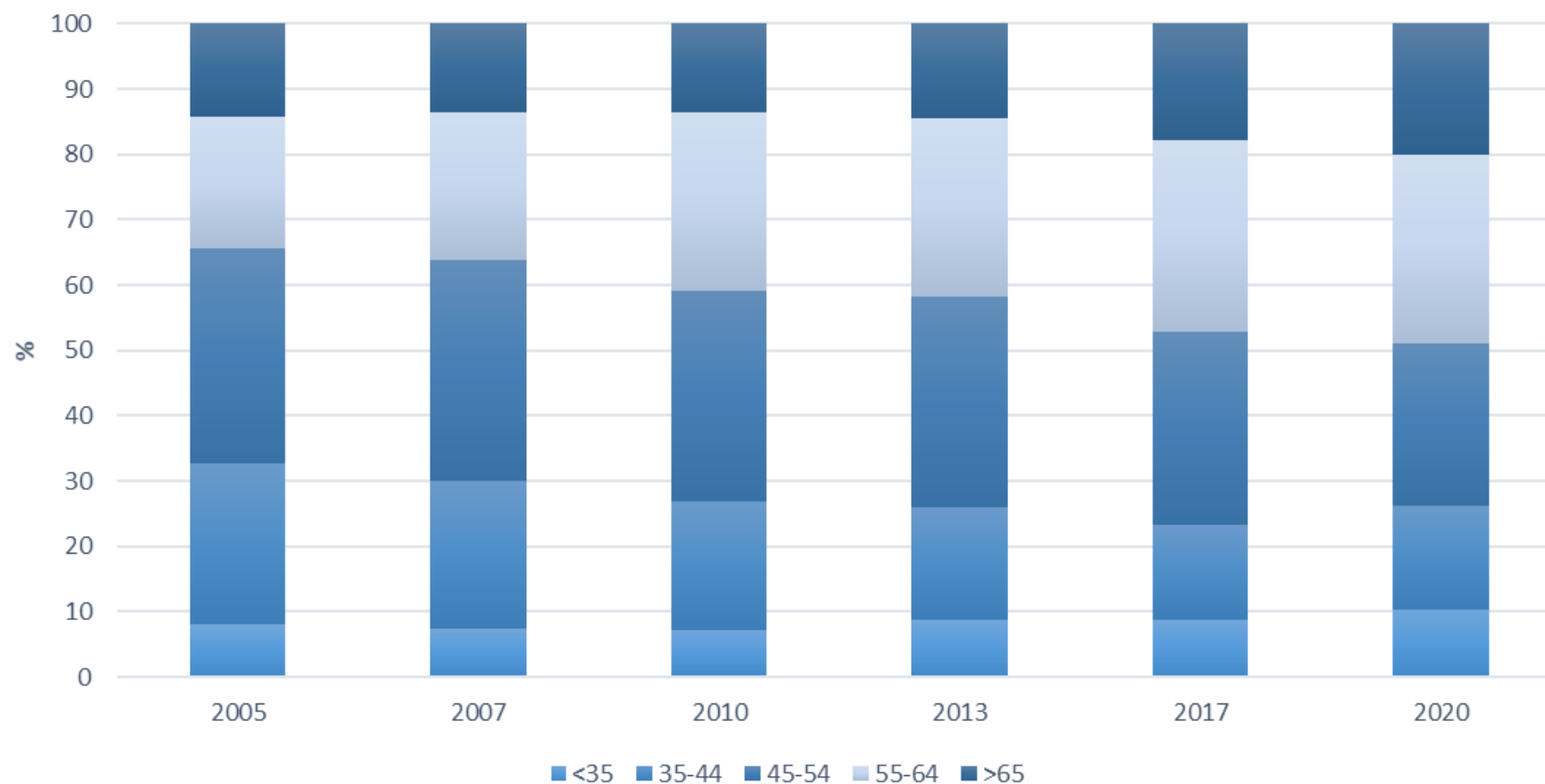
**PSN – renouvellement des générations,
diversification de l'agriculture**



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural



Les chefs d'exploitation par tranches d'âge



(Source: Statec/SER)

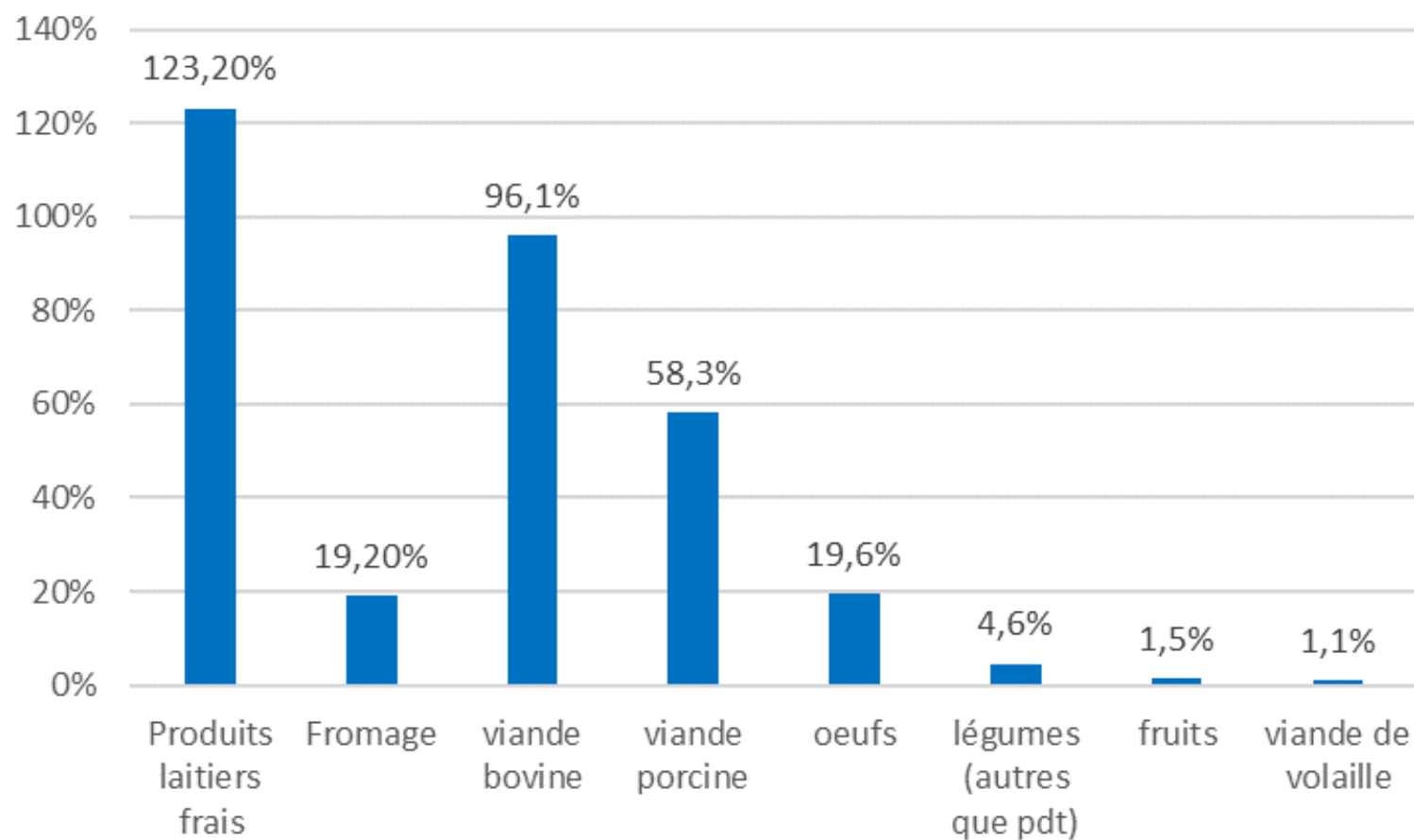


Besoins PSN à haute priorité

- Maintenir un système d'aide et de conseil favorable à la reprise par un jeune
- Maintenir des exploitations agricoles de structures et de tailles adéquates permettant une reprise par la prochaine génération



Degrés d'auto-provisionnement (SER, 2020)





Besoins PSN:

- Orienter et diversifier la production nationale vers les besoins nationaux
- Favoriser la diversification, la transformation et la commercialisation à la ferme
- Promouvoir la diversification de la production agricole
- Promouvoir le développement de l'agriculture biologique (PAN-Bio 2025)



PSN – les mesures d'aide



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural



Aides au revenu

- Aide de base au revenu pour un développement durable
- Aide redistributive complémentaire au revenu en faveur des petites et moyennes exploitations
- Paiement en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques



Aides couplées à certaines productions

- Aide couplée aux vaches allaitantes
- Aide couplée aux légumineuses
- Aide couplée aux cultures maraîchères et à l'arboriculture



Aide au revenu en faveur des jeunes

- Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs

Répartition du Budget du 1er pilier



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

Regelung	Jährlicher Haushaltsrahmen (€)	In %
Basisprämie	15.959.397	48,7
Umverteilungsprämie	3.896.230	11,9
Junglandwirtprämie	832.393	2,5
Gekoppelte Leguminosenprämie*	320.000	0,9
Gekoppelte Mutterkuhprämie [100 -150 €/MK]	3.150.000	9,6
Gekoppelte ObstGemüseanbauprämie (1000 €/ha)	400.000	1,2
Eco-schemes	8 187 000	25,00



Aides à l'investissement agricole

Conditions d'éligibilité

- Agriculteur actif, pas bénéficiaire pension de vieillesse, < à 65 ans
- **Viabilité économique** de l'exploitation garantie (production standard totale $\geq$ 25.000 €)
- Présentation d'un dossier d'analyse du projet d'investissement ($\geq$ 200.000 €)
- **Conditions minimales de bien-être animale: les nouveaux bâtiments d'élevage doivent répondre aux normes applicables de la production biologique**
- **Meilleures techniques disponibles et adaptées pour minimiser les émissions de GES et d'ammoniac**
- Autorisations nécessaires à la réalisation des projets



Aides à l'investissement agricole

Biens immeubles

- Taux d'aide de base
- Top-up: jeunes agriculteurs / protection de l'environnement et du climat / fruits & légumes
- Procédure de sélection sur la base de critères objectifs
- Plafonnement des aides en fonction du nombre d'unités de travail annuel fournies sur l'exploitation (max 5 unités = par ex. 220 vaches laitières)
- Plafond supplémentaire pour investissements dans la transformation/commercialisation à la ferme
- Liste des investissements éligibles, principe des prix unitaires/coûts forfaitaires



Aides à l'investissement agricole

Biens meubles

- Taux d'aide d'Etat de base
- Top-up: épandage lisier, désherbage physique, mécanisation en pente raide en viticulture
- Liste des investissements éligibles, principe des prix unitaires/coûts forfaitaires



Aide à l'installation des jeunes agriculteurs

- Paiement en deux tranches
- Top-up en fonction de l'expérience professionnelle (stage à l'étranger)
- Top-up dans le cadre du taux d'aide à l'investissement (biens immeubles réalisés endéans 5 ans à compter de la date d'installation du jeune agriculteur < 40 ans)
- Procédure de sélection
- Conditions d'éligibilité: âge (23 à 40 ans), agriculteur actif à titre principal, établissement et mise en oeuvre d'un plan d'entreprise, connaissances et compétences professionnelles suffisantes
- Plan d'entreprise: développement de 25.000 à 75.000 euro P.S (minimum)



Plan stratégique national Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

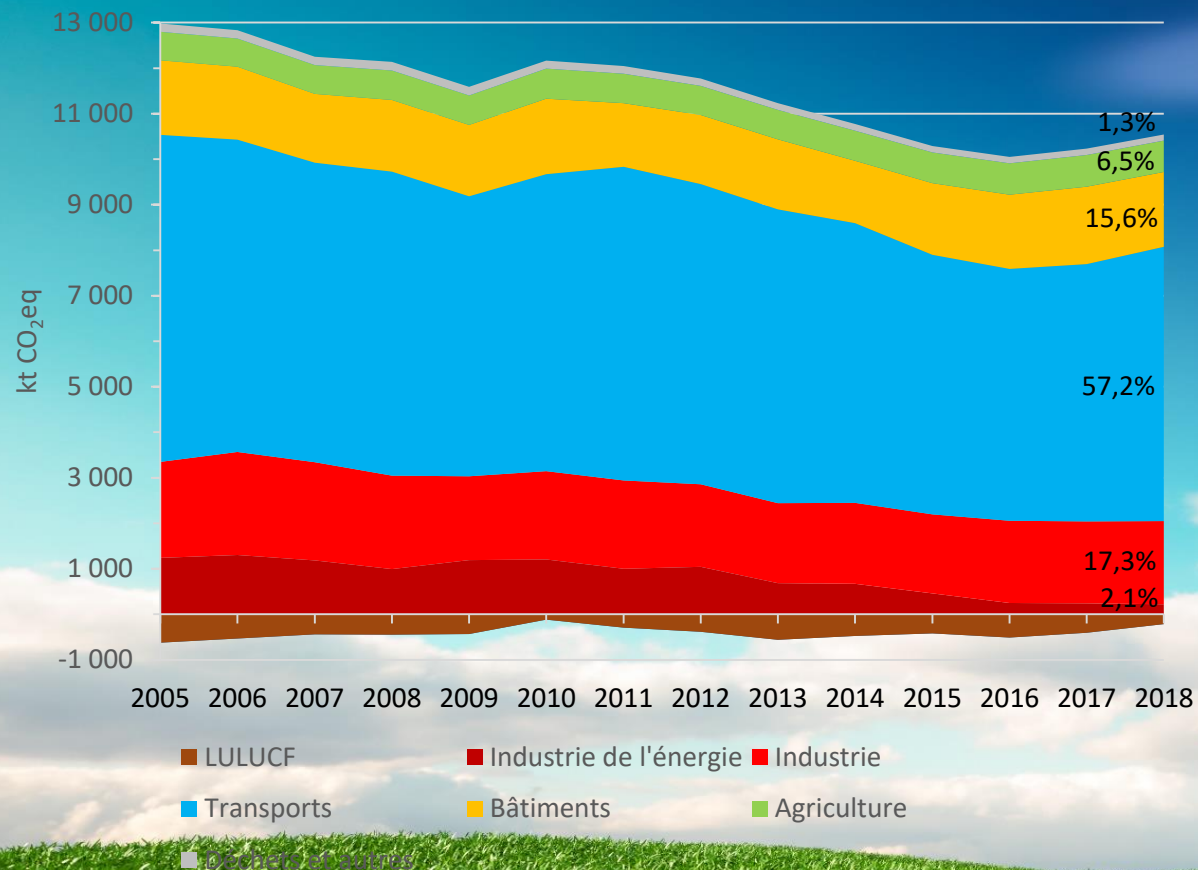
Objectif analysé



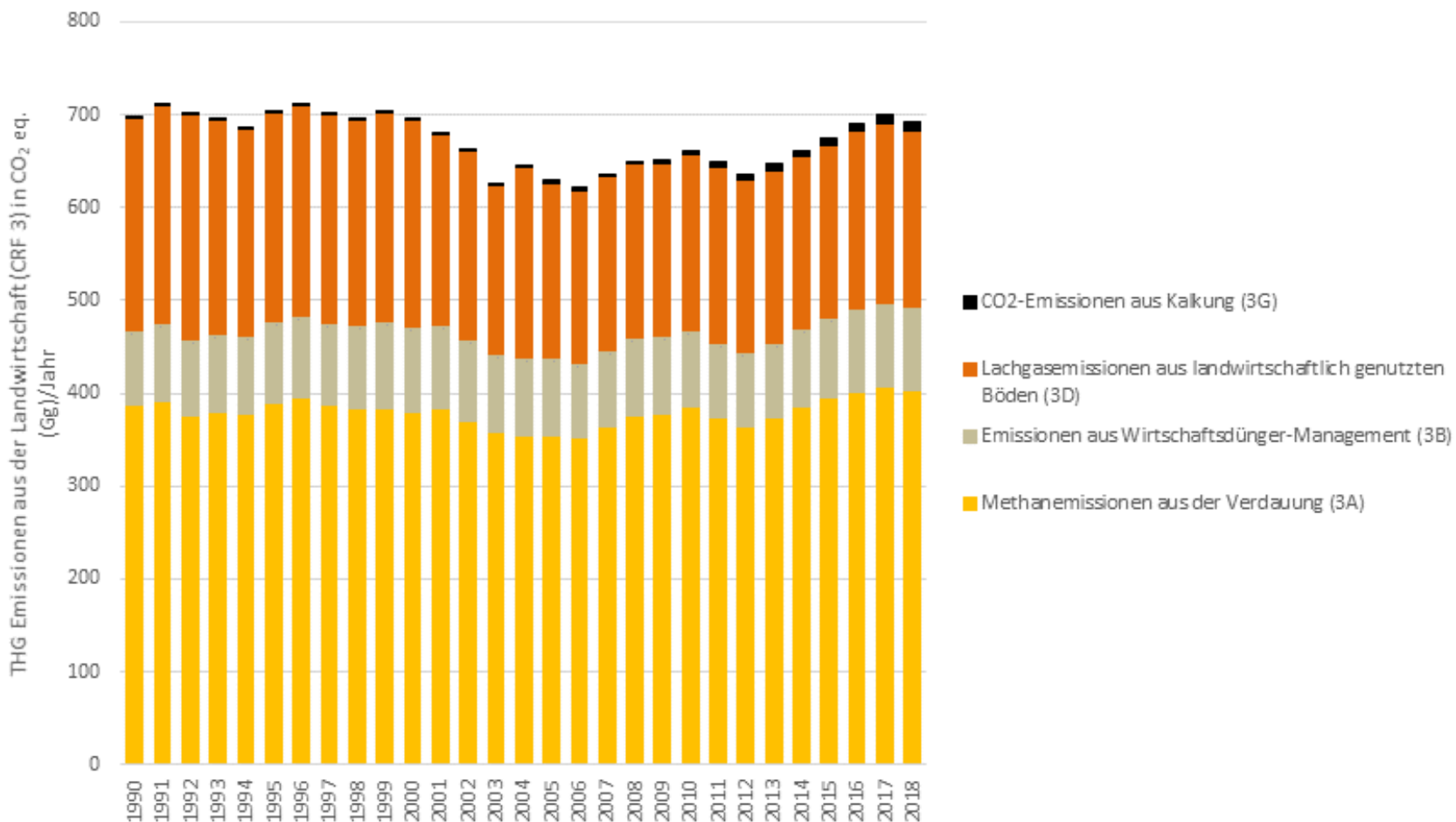
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

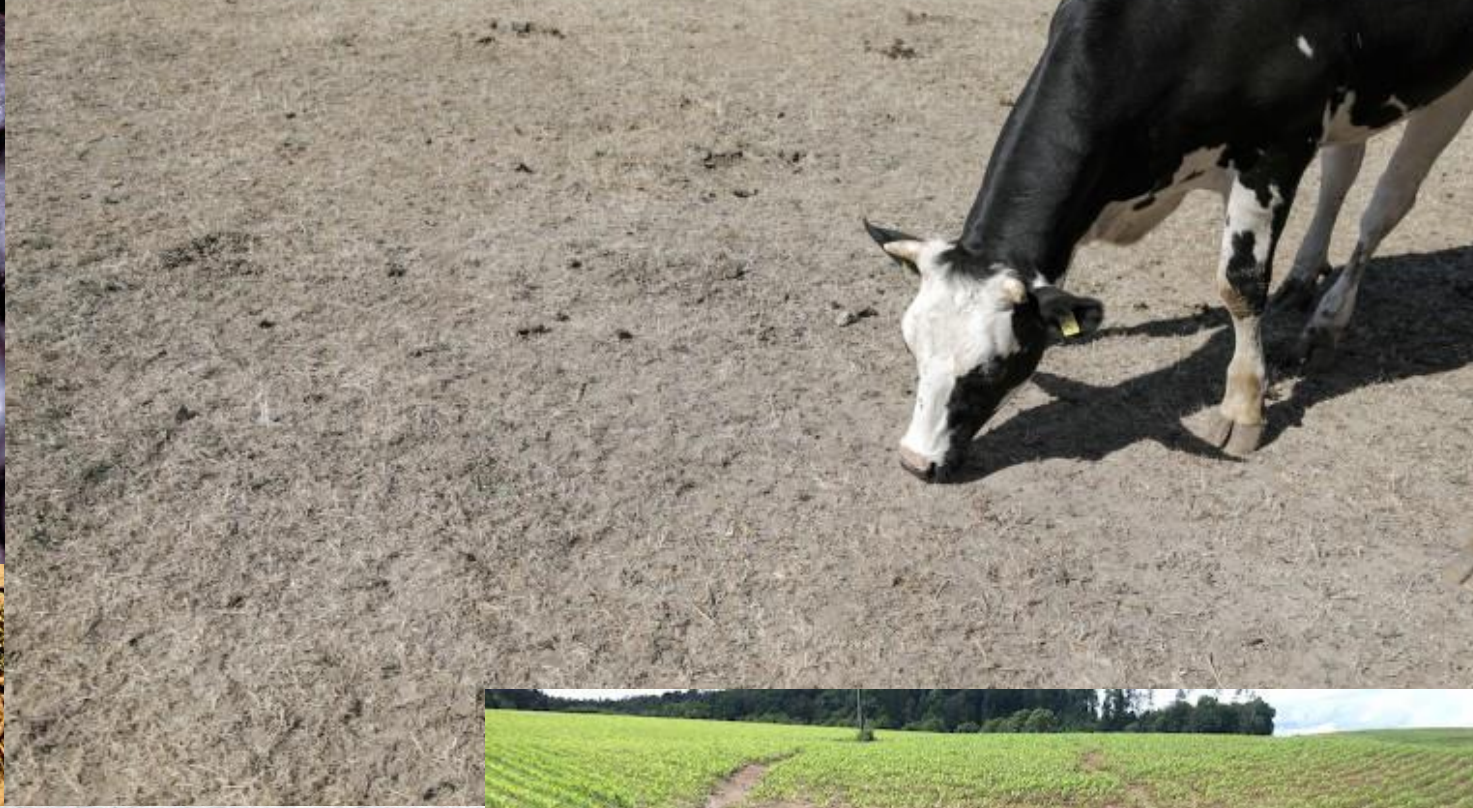


Analyse de la situation: Climat



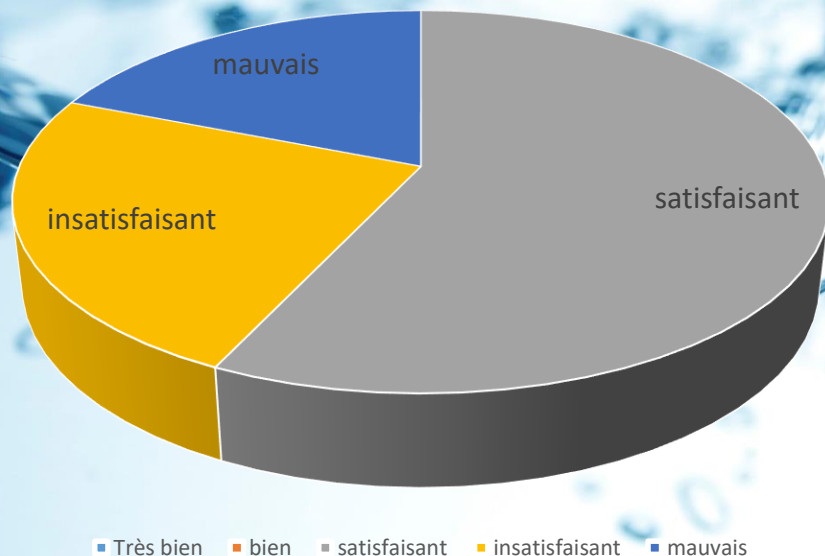
Analyse de la situation : Emission de GES du secteur agricole





Analyse de la situation: Etat des eaux

Etat écologique des eaux de surface



Eaux souterraines

- ❖ 38% des point de surveillance dépassent le seuil de 37,5 mgNO₃/l (20.000 m³/jour)
- ❖ Situation +/- stable
- ❖ Principal polluant d'origine agricole
 - Résidus de produits phytosanitaires
 - Nitrates

Analyse de la situation: Etat des eaux



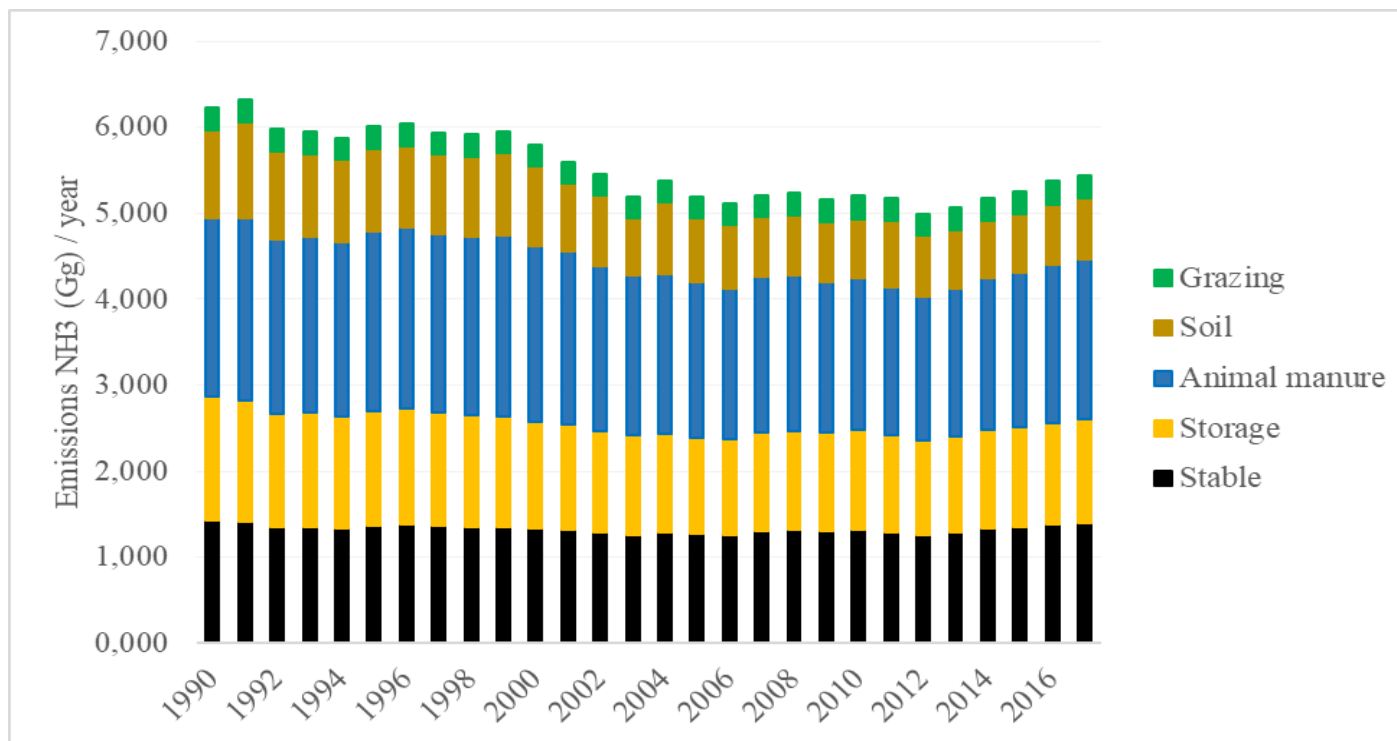
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

- Bilan élevé d'azote et de phosphore par rapport à la moyenne UE
- Charge de bétail localement importante
- Tendance à l'appauvrissement en phosphore des prairies
- Tendance satisfaisante et stable en carbone organique du sol
- Sols faibles ou moyennement sensibles à l'érosion

Analyse de la situation: Emmissions d'ammoniac

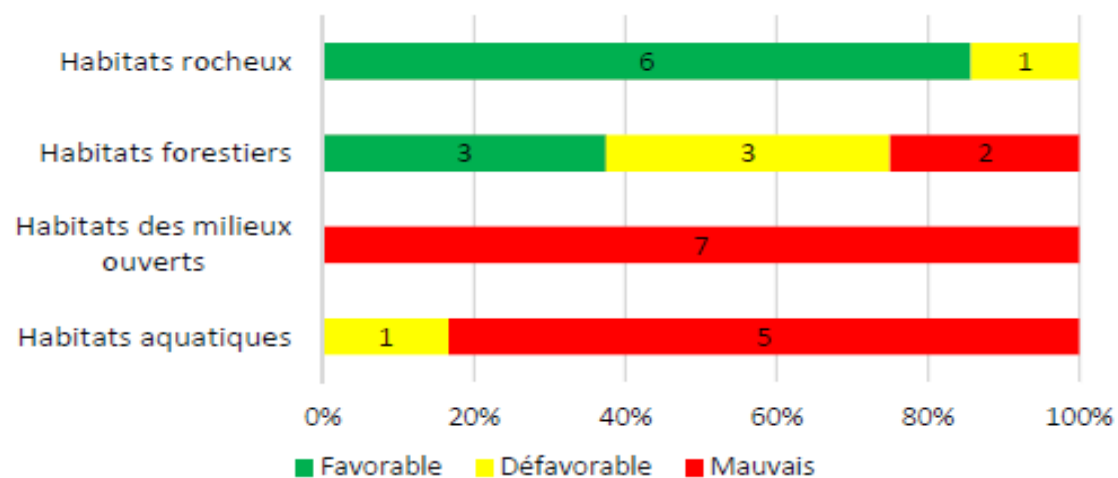


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

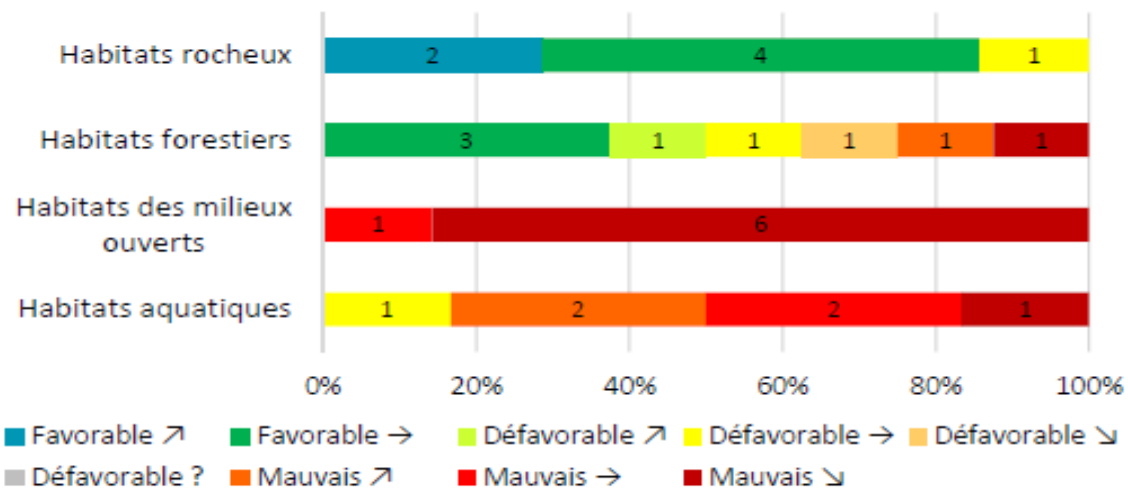


Analyse de la situation: biodiversité

Etat de conservation des habitats selon leur milieu

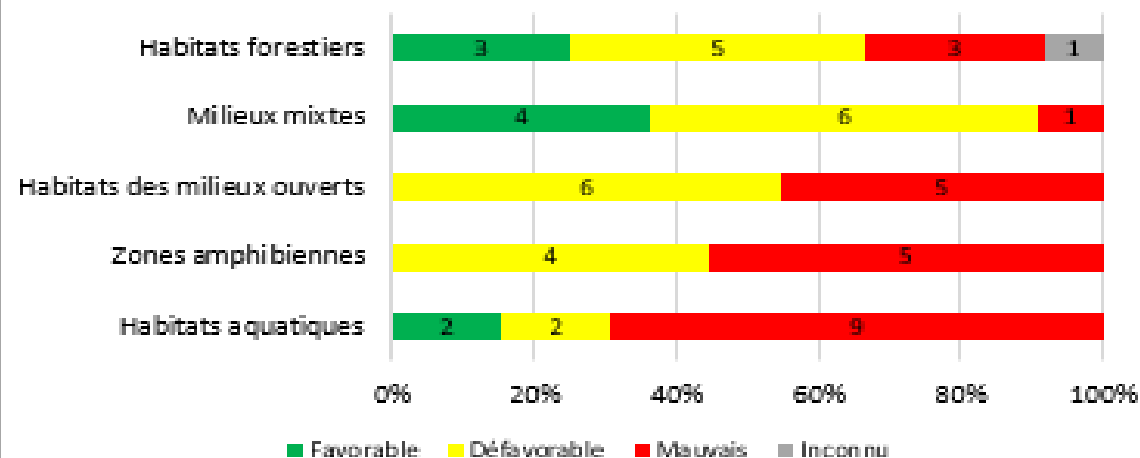


Tendances de l'état de conservation des habitats

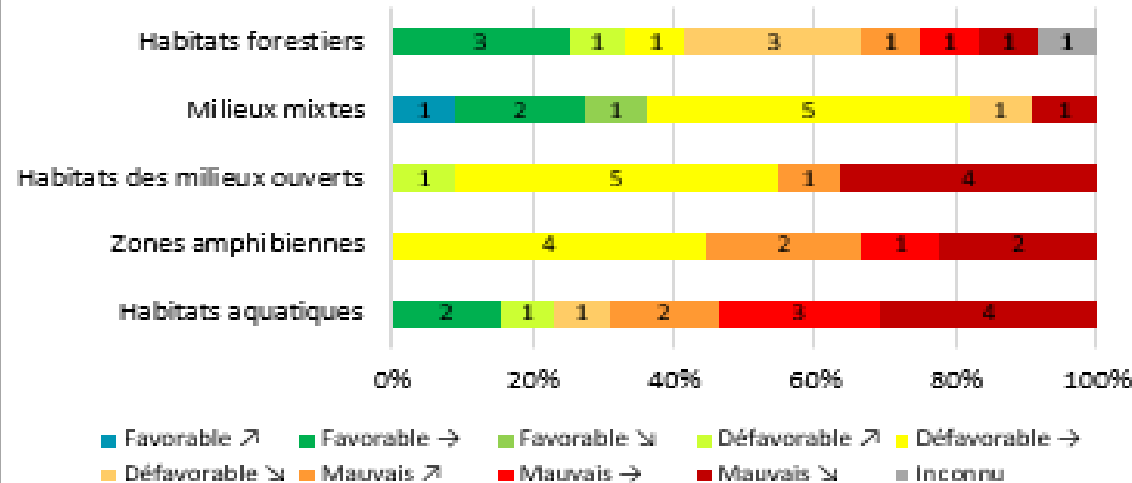


Analyse de la situation: biodiversité

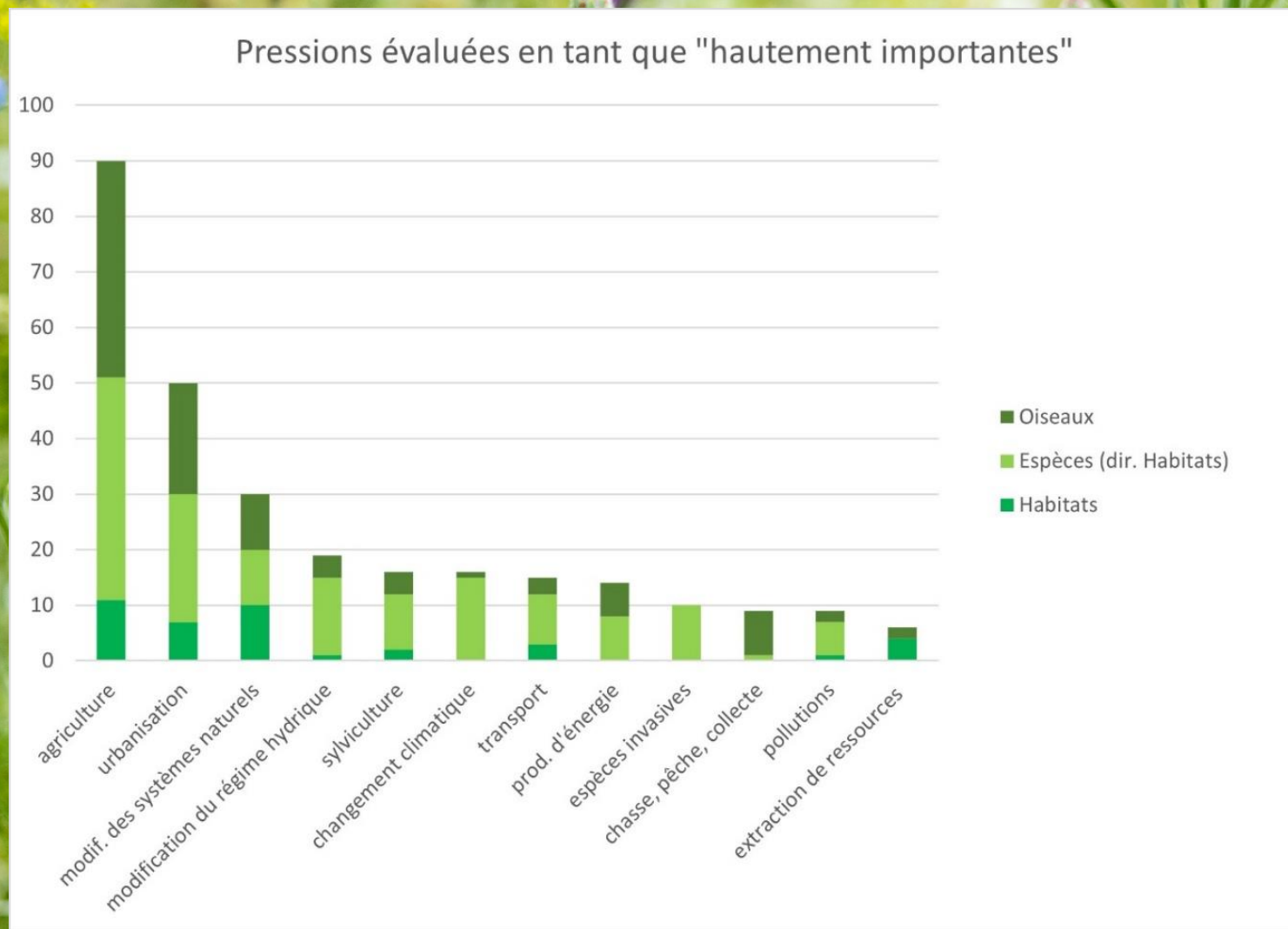
Etat de conservation des espèces



Tendances de l'état de conservation des espèces



Analyse de la situation: biodiversité





- Réduire les émissions de GES: Plan national intégré en matière d'énergie et de climat: 5% de réduction jusqu'en 2025 et 20% jusqu'en 2030 (par rapport à 2005)
- Participation à la production d'énergie renouvelable, notamment le biogaz en valorisation des effluents d'élevage
- Promouvoir l'utilisation efficace des ressources en eau
- Favoriser la séquestration du carbone dans les sols
- Adaptation au changement climatique



- Assurer la protection des eaux souterraines et de surfaces dans le respect de la directive cadre sur l'eau
- Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et limiter les risques et effets négatifs liés à leur utilisation (indicateur d'impact)
- Assurer la fertilité des sols et lutter contre la dégradation des sols
- Réduction des émissions d'ammoniac de 22% en 2030 par rapport à 2005
- Construire un encadrement coordonné des agriculteurs pour la mise en œuvre des différents besoins.



- Maintenir et renforcer une diversité paysagère favorisant des habitats écologiques.
- Mise en oeuvre Stratégie européenne pour la biodiversité, Zones Natura 2000
- Développer des pratiques agricoles, viticoles et horticoles respectueuses de l'environnement et en particulier de la biodiversité
- Limiter l'intensification et promouvoir l'extensification des pratiques agricoles, surtout dans les zones sensibles
- Maintenir des activités agricoles compatibles avec la sauvegarde de la biodiversité dans les sites moins productifs et marginaux



- Condition de base pour toutes les aides à la surface et les aides couplées du premier et deuxième pilier
- Nouveaux éléments essentielles:
 - 4% surfaces non productives sur les surfaces arables
 - Diversification des cultures renforcée
 - Protection des herbages sensibles en Natura 2000 interdiction de labour des PPdans les zones Hq extrême
 - Protection des zones sensibles à l'érosion

Interventions prévues: Lutter contre le changement climatique et s'y adapter



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

			Interventions
1	Extensification		
2		MAEC	Aide en faveur de l'agriculture biologique (séquestration)
3		MAEC	Aide pour l'instauration d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement (séquestration)
4		MAEC	Aide pour l'instauration d'une viticulture durable et respectueuse de l'environnement (séquestration)
5		MAEC	Aide favorisant de la réduction la fertilisation azotée
6	Augmentation Efficacité	MAEC	Aide favorisant la réduction de la charge de bétail bovine
7		PDIR	Aide couplée aux légumineuses
8		MAEC	Aide favorisant la transformation d'une terre arable en prairie permanente (séquestration)
9		MAEC	Aide favorisant l'injection de lisier et compostage de fumier
10		MAEC	Aide favorisant la rotation et la diversification des cultures sur terres arables
11		MAEC	Aide favorisant le travail du sol réduit
12		INVE	Aides d'investissements en faveur du climat
		MAEC	Aide favorisant une alimentation animale en vue d'une réduction de méthane
		ECOR	Aide à l'installation de cultures dérobées et sous-semis (séquestration)

Gérer durablement les ressources naturelles



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

			Interventions
1	Extensification	MAEC	Aide en faveur de l'agriculture biologique
2		ECOR	Aide à la renonciation aux produits phytopharmaceutiques
5		ECOR	Aide à l'installation de bandes non-productives sur terres agricoles
6		ECOR	Aide à l'installation de surfaces non productives sur terres agricoles
7		MAEC	Aide favorisant de la réduction la fertilisation azotée
8		MAEC	Aide au maintien d'un troupeau et d'une charge de bétail faible
9		MAEC	Aide favorisant la réduction de la charge de bétail bovine
10		MAEC	Aide favorisant l'injection de lisier et compostage de fumier
11	Augmentation Efficacité	MAEC	Aide pour l'instauration d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement
12		MAEC	Aide pour l'instauration d'une viticulture durable et respectueuse de l'environnement
13		ECOR	Aide à l'installation de cultures dérobées et sous-semis
14		PDIR	Aide couplée aux légumineuses
15		ECOR	Aide favorisant l'incorporation de fumier
16		MAEC	Aide favorisant la rotation et la diversification des cultures sur terres arables
17		MAEC	Aide favorisant le travail du sol réduit
19		MAEC	Aide favorisant la transformation d'une terre arable en prairie permanente
21		INVE	Aides d'investissement en faveur des ressources naturelles
		ECOR	Aide à l'utilisation de diffuseurs de phéromones synthétiques en arboriculture
		ECOR	Aide à l'utilisation de diffuseurs de phéromones synthétiques en viticulture

Protéger la biodiversité, les paysages et les écosystèmes



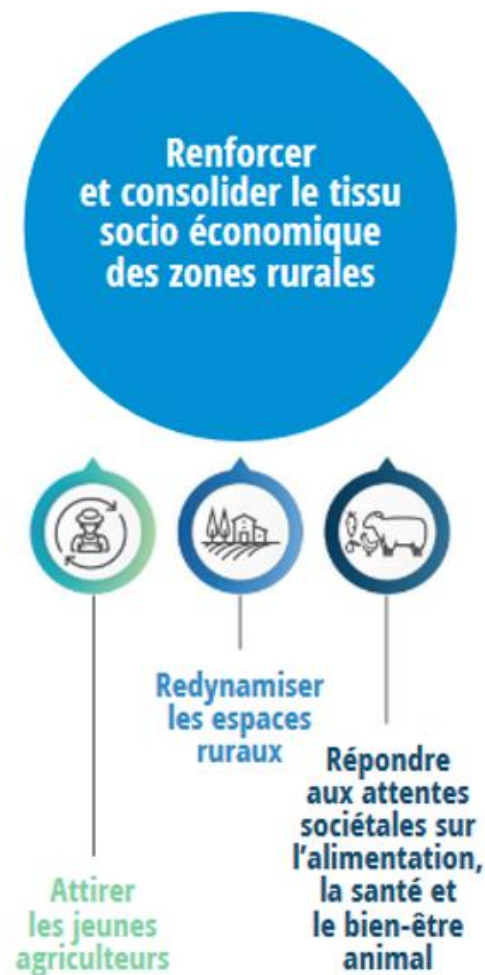
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

			Interventions
1	Extensification	MAEC	Aide en faveur de l'agriculture biologique
2		ECOR	Aide à la renonciation aux produits phytopharmaceutiques
3		ECOR	Aide à l'installation de bandes non-productives sur terres agricoles
4		MAEC	Aide favorisant de la réduction la fertilisation azotée
5		ECOR	Aide à l'installation de zones refuges
6		ECOR	Aide à l'installation de surfaces non productives sur terres agricoles
7	Augmentation efficacité	MAEC	Aide pour l'instauration d'une viticulture durable et respectueuse de l'environnement
8		MAEC	Aide pour l'instauration d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement
9		ECOR	Aide à l'installation de zones de refuge sur prairies de fauche
10		ECOR	Aide à l'utilisation de diffuseurs de phéromones synthétiques en arboriculture
11		ECOR	Aide à l'utilisation de diffuseurs de phéromones synthétiques en viticulture
12		MAEC	Aide favorisant la rotation et la diversification des cultures sur terres arables
13		ISEC	Intervention sectorielle pour abeilles

Objectif 7,8,9 : Renforcer et consolider le tissu socio économique des zones rurales



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural





- Augmenter la part de la production couverte par des **systèmes de qualité**
- Renforcer la coordination et les synergies entre les **labels** et améliorer les **systèmes de traçabilité** et de contrôle
- Réduction de l'utilisation **d'antibiotiques** et des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture
- Réduire les **pertes et les déchets** tout au long de la chaîne alimentaire, y compris au niveau des agriculteurs
- Relever le niveau d'exigence quant à la prise en compte du **bien-être animal** dans les exploitations luxembourgeoises
- Améliorer la **communication et l'information** du grand-public sur les modes de production (bien-être animal et une alimentation saine et durable)

Interventions prévues



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

- Mise à l'herbe des bovins
- Aides aux investissements dans les exploitations agricoles
- Aides en faveur de la participation des producteurs de produits agricoles à des systèmes de qualité
- Formation et conseil agricole

Autres mesures nationales liées à l'objectif



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

- Autres démarches nationales / plans d'action nationaux
 - PAN-Bio 20% : 2025
 - Plan d'action national de réduction des produits phytopharmaceutiques
 - Plan National Antibiotiques – one health
 - Agence vétérinaire et alimentaire : administration unique pour la sécurité alimentaire
 - Projet de loi relatif à la politique alimentaire (F2F)
 - Campagne antigaspi
 - Campagne #regionalsaisonal

